

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
15-03-18	15-03-18	2018-6309

## 1. Intitulé du projet

Projet de défrichement en vue de la réalisation d'un lotissement de 12 lots et d'un macro-lot, sur une assiette foncière de près de 10 015 m<sup>2</sup> au sein de la commune de SAINT-LAURENT-D'ARCE (33).

## 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

### 2.1 Personne physique

Nom  Prénom

### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  Forme juridique

*Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1*

## 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
47° a)	Défrichement soumis à autorisation au titre de l'article L.341-3 du code forestier d'une surface totale, même fragmentée, supérieure à 0,5ha et inférieure à 25ha.

## 4. Caractéristiques générales du projet

*Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire*

### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à procéder à une opération de défrichement au niveau des parcelles n°81 en partie et n°82 de la section ZI pour l'implantation d'un lotissement composé de 12 lots, réservés à la construction de maison à usage d'habitation et/ou de profession libérale et d'un macro-lot destiné à recevoir des logements en accession, en accession aidée et/ou locatifs social public ou privé. L'aménagement comprendra donc un total de 13 lots de surfaces variables desservis par une voirie intérieure et prend place sur la commune de SAINT-LAURENT-D'ARCE (33). Les accès pourront se faire à partir de la rue des Faures à l'Est du terrain. L'opération est en accord avec les orientations d'urbanisation de la commune, étant donné que l'emprise du projet est comprise en zone 1AU du PLU. Les orientations d'aménagement prévoient la préservation d'une bande d'espaces verts autour de la voirie centrale.

L'emprise cadastrale du projet est de près de 10 015 m<sup>2</sup> dont 6 835 m<sup>2</sup> de surfaces privatives.

## 4.2 Objectifs du projet

L'opération de lotissement de 12 lots vient étoffer l'offre de logement sur la commune de SAINT-LAURENT-D'ARCE tout en s'assurant d'une densité urbaine économe de l'espace. Tout ceci en étant en accord avec les orientations d'aménagement des documents d'urbanisme et en se plaçant dans la continuité d'un secteur de logements pavillonnaires. Par ailleurs, la présence d'un macrolot social permet une diversification de l'offre d'habitat au niveau de l'aménagement.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Cf. Programme des travaux fourni en annexe.

La phase chantier suivra les étapes habituelles suivantes :

- phase de nettoyage : élimination des strates herbacées et arbustives, puis dessouchage et broyage ou exportation des ligneux au niveau des futures voiries et des zones constructibles des lots.
- phase de terrassement : décapage, puis terrassement et pose des voiries
- phase de viabilisation : mise en place des réseaux secs (électricité, eau potable, éclairage public, téléphonie, internet), de défense incendie, et des réseaux humides (eaux usées et pluviales).
- phase de finition : revêtements divers, accotements et enrobés.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Cf. Note de présentation et volet paysager, et plan des voiries et assainissement Eu-Ep fournis en annexes.

En phase d'exploitation, les propriétaires des lots bâtiront et occuperont leurs habitations et un entretien régulier des divers réseaux sera prévu.

Les eaux pluviales issues des surfaces imperméabilisées publiques (voirie) seront collectées par le biais de bouches d'égout et stockées sous chaussée dans une structure réservoir en diorite qui permettra une décantation des eaux pluviales avant leurs rejets à débit régulé (3L/ha/s) dans le fossé existant à l'Ouest. Les eaux pluviales des toitures des lots se rejeteront dans les pots de branchement en façade des lots puis rejoindront la structure sous chaussée.

L'assainissement des eaux usées du futur aménagement sera collectif, un réseau gravitaire recueillera les eaux usées de chaque lot et ce réseau cheminera gravitairement jusqu'au réseau déjà existant sous la rue des Faures, auquel il sera raccordé.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Autorisation de défrichement
- Permis d'aménager
- Loi sur l'eau

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise cadastrale du projet	10 015 m <sup>2</sup>
Surfaces des lots	de 420 à 800 m <sup>2</sup> par lot
Surface totale des lots privatifs + macrolot	6 835 m <sup>2</sup>
Surface imperméabilisée des parties communes	~ 1 100 m <sup>2</sup>
Surface d'espaces verts	~ 1 600 m <sup>2</sup>
Surface à défricher	10 015 m <sup>2</sup>

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Parcelles n°81 et 82 section ZI  
Rue des Faures  
33 240 SAINT-LAURENT-D'ARCE

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long.   0  °   4  '   9  "   8  "    Lat.   4  °   5  '   0  "   3  "   8  "   7  "   

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long.   °   '   "   "   " Lat.   °   '   "   "   "

Point d'arrivée :

Long.   °   '   "   "   " Lat.   °   '   "   "   "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se trouve inscrit dans le périmètre d'aucune ZNIEFF. La ZNIEFF I la plus proche, "Anciennes carrières de Saint-Laurent d'Arce" se situe à 600 m du projet au Sud-Ouest et une autre "La Vallée et les Palus du Moron" est à 700 m au Nord. Et la ZNIEFF II la plus proche, "La Dordogne" est à 4 km au Sud-Ouest.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aire de l'arrêté de protection de biotope le plus proche est à plus de 20 km au Sud-Ouest du terrain et se situe sur la commune de Saint-Aubin-du-Médoc.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zones de bruit aux abords de l'A10 et de la RD 137, institué par arrêté préfectoral du 30/05/1996 modifié par l'arrêté du 30 janvier 2003.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas au sein d'une zone humide à l'échelle du SDAGE. En revanche, il est inscrit dans le périmètre d'une zone humide du SAGE "Estuaire de la Gironde et milieux associés". Et les investigations de terrain, ont mis en évidence une zone humide via les critères flore/habitats et pédologiques d'une surface de 1013 m <sup>2</sup> . Toutefois, les mesures d'évitement et de réduction permettent de préserver environ 120 m <sup>2</sup> de zones humides au sein des espaces verts. Ainsi seuls 893 m <sup>2</sup> seront impactés par le projet. Cf. compte-rendu de terrain fourni en annexe.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRN Inondation pour le bassin à risque Dordogne/Izon prescrit le 4 avril 2003 et approuvé le 9 mai 2005. Le périmètre du projet n'est pas inclus dans la zone d'interdiction du PPRN.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé sur, ou dans un rayon de 500 m, d'un site pollué recensé sur les bases de données BASOL ou BASIAS.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZRE : Oligocène à l'ouest de la Garonne (230). Commune soumise aux prescriptions de l'arrêté n° E2005/14 du 28/02/2005.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe à environ 700 m de la ZSC "Vallée et palus du Moron" (FR7200685). Il n'existe aucune ZPS dans un rayon de 10 km autour du projet.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La mise en place de l'aménagement n'implique aucun drainage des eaux souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'opération d'aménagement, en créant des surfaces imperméabilisées, entraînera l'altération des habitats naturels et anthropiques du secteur d'étude qui sont également le support de la faune recensée sur site. Cependant, de nombreux arbres (une quarantaine) qui constituent les boisements de ces espaces seront conservés et surtout ceux qui présentent des enjeux écologiques. Une partie de la faune pourra se maintenir dans les espaces verts du site et une autre partie pourra migrer vers les milieux favorables qui entourent le projet.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le relevé floristique et faunistique a montré l'absence d'espèces ou d'habitats ayant justifié la désignation du site Natura 2000 le plus proche. Il n'y aura donc aucune incidence directe sur ces milieux et individus. Les incidences indirectes via le réseau hydrographique sont très limitées. D'une part, le cheminement hydrographique jusqu'au site remarquable est suffisamment long (plus d'un kilomètre) pour permettre la dilution d'éventuels polluants. D'autre part, le système de gestion des eaux pluviales permet une décantation avant le rejet à débit régulé dans le fossé qui longe le site à l'Ouest.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se trouve pas au sein d'une ZNIEFF I ou II et les incidences indirectes sont semblables à celles énumérées pour le site Natura 2000 étant donné qu'une ZNIEFF I se situe à peu près au même endroit que la ZSC. Concernant la ZNIEFF I "Anciennes carrières de Saint Laurent d'Arce", il n'y a pas de connexion hydrique avec le site de projet. Aucune espèce déterminante ZNIEFF n'a été retrouvée sur site.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'implantation du lotissement entraînera la consommation partielle d'espaces naturels (Boisement de Frênes et de Saules, Ronciers, Prairie humide...) et semi-naturels (Peupleraie).
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par les risques naturels suivants : - Inondations : Non concerné - Retrait-gonflement des argiles : Aléa moyen - Séisme : Faible - Feu de forêt : Commune non concernée
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet entraînera une augmentation locale du trafic de par sa nature de lotissement à usage d'activités économiques. L'aménagement comprenant entre 18 et 25 lots, les voiries alentours sont largement dimensionnées pour supporter cette hausse minime du trafic local journalier.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Durant la première phase des travaux (défrichage, terrassement, raccordement aux divers réseaux), la circulation et l'usage d'engins et véhicules motorisés provoquera des nuisances sonores temporaires et diurnes.  Ces travaux s'opéreront cependant en respect de la législation en vigueur relative aux émissions sonores.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des vibrations légères seront produites par les engins de chantier en phase travaux. Ces vibrations ne sont pas de nature à impacter l'environnement du projet ni le sous-sol.
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des émissions lumineuses nocturnes seront produites par les futurs habitations et les éclairages publics.
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux pluviales issues des surfaces imperméabilisées (voirie) et des parties privatives seront stockées dans une structure réservoir sous chaussée en diorite (qui permettra une décantation) avant d'être rejetée à débit régulé dans le fossé à l'Ouest.
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'assainissement des eaux usées du futur aménagement sera collectif, un réseau gravitaire recueillera les eaux usées de chaque lot et ce réseau cheminera gravitairement jusqu'au réseau déjà existant sous la rue des Faures, auquel il sera raccordé. Il n'y aura donc aucun rejet d'effluents dans le milieu naturel.
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déchets qui pourraient être générés lors de la phase chantier seront stockés de manière contrôlée puis pris en charge au sein des filières de traitement adaptées.



Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le défrichement d'une partie des espaces boisés modifiera la vision paysagère du site depuis la voirie. Aucun incidence n'est à noter en ce qui concerne le patrimoine culturel, archéologique et architectural.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La mise en place de cet aménagement amène à reconsidérer le secteur du projet vers une vocation de secteur d'habitations. Cependant, celui-ci s'insère en continuité dans un quartier pavillonnaire déjà existant au Sud et à l'Est.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Cf Note des mesures ERC relatives aux incidences du projet fournie en annexe à la fin du compte rendu de terrain.

- Des espaces verts seront maintenus dans l'emprise de l'opération. Les sujets arborés existants au sein de ces zonages seront conservés. Des végétaux locaux y seront également plantés afin d'agrémenter le site.
- Maintien des arbres présents en dehors des zones constructibles de chaque lot privatif.
- Sens du défrichement permettant à la faune de migrer vers les espaces naturels contigus.
- Travaux de défrichement menés en dehors de la période de reproduction des espèces animales (de septembre à décembre).

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le site d'étude ne s'inscrit dans le périmètre d'aucun site naturel remarquable ou ZNIEFF et aucune espèce d'intérêt patrimonial n'a été relevée. Aucune incidence directe ou indirecte n'est à noter en ce qui concerne les habitats et/ou espèces du site Natura 2000 le plus proche ainsi que les entités naturelles énumérées auparavant. Les eaux pluviales seront gérées de manière qualitative et quantitative via une gestion par stockage, décantation puis rejet à débit régulé, et les eaux usées seront recueillies au sein du réseau collectif. Aucun rejet d'effluent n'aura lieu vers le milieu naturel. Par ailleurs, le site d'étude est composé d'habitats naturels à semi-naturels communs au niveau local et régional, abritant un cortège d'espèces communes également.

### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Plan cadastral (4.6) - Programmes des Travaux (4.3.1) - Note de présentation et volet paysager (4.3.2) - Plan des voiries et assainissement EU-EP (4.3.2) - Plan de composition du projet (4) - Carte des habitats naturels et anthropiques (5) - Compte-rendu de terrain (5)

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

*Cenon*

le,

*15 mars 2018*

Signature

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

SAS KILOTI  
33 RUE PASTEUR  
33150 CENON  
RCS BDX 821 237 922